



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le **11 SEP. 2023**

**Recommandé avec avis de réception**

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, concernant « **la régularisation d'un forage existant parcelle A384 pour un volume inférieur à 10 000 m<sup>3</sup>/an sur la commune de Beuvry-la-Forêt (Nord)**, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. **Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Cet accord est basé sur le dossier reçu le 09 août 2023. Les caractéristiques de ce forage sont les suivantes :

**Forage dit « Étable » en parcelle A384. Décision au cas par cas n° 2021-5836 du 29 novembre 2021 déjà fournie**

Coordonnées géographiques prises sur le terrain	Lambert 93	X=719 057	Y=7 040 036
	Lambert II étendu	X=666 276	Y=2 607 353
	WGS84 :	X=3.267961	Y=50.457491
Coordonnées BRGM	BSS000CFCN-H9824 (ancienne codification 00215X0180) Travaux de foration réalisés en mai 2003		
Masse d'eau souterraine	Craie de la Vallée de la Scarpe et de la Sensée (FRAG 006)		
Bassin versant	Scarpe aval		
Volume maximal autorisé	14 m <sup>3</sup> /h	25 m/jour	9 000 m <sup>3</sup> /an
Caractéristiques	Fonds du forage :-----66 m		
Usage	Abreuvement des bêtes		

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de Beuvry-la-Forêt pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

.../...

GAEC reconnu des Sablières  
à l'attention de Monsieur Antoine DANNA  
126 chemin du Moulin  
59310 BEUVRY LA FORÊT

Réf : **PE-886**

Adresse : 62 boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00 - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Conformément à l'article L514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R514-3-1 du même code :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre II du code de l'environnement et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations, notamment au titre de l'urbanisme, des espèces protégées, etc.... Elle ne vous autorise pas non plus à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation.

Annabelle CAPENDU, en charge de l'instruction de votre dossier 23-0100028697, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (courriel : [annabelle.capendu@nord.gouv.fr](mailto:annabelle.capendu@nord.gouv.fr) ou tél : 03 28 03 84 00).

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de mes salutations distinguées.

La responsable  
du Service Eau Nature et Territoires,



Hélène SOLVES

Copie au service territorial Centre de la DDTM 59  
service départemental de contrôle de la DDTM 59

P. J. : Récapitulatif mis à jour des forages déclarés et autorisés au titre de la loi sur l'eau au bénéfice du GAEC reconnu des Sablières  
Imprimé de déclaration du volume indiqué au compteur et du début de prélèvement

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.



**Forages déclarés et autorisés au titre de la loi sur l'eau  
GAEC reconnu des Sablières à Beuvry-la-Forêt (Nord)**

**Forage dit « Ferme » en parcelle B2751** (numéro A1317 indiqué au dossier). Régularisation autorisée par courrier du 03 juin 2020 (DLE 59-2019-00151 et décision au cas par cas n° 2019-3503 du 27 mai 2019)

Coordonnées géographiques prises sur le terrain	Lambert 93 Lambert II étendu WGS84 :	X=719 036 X=666 659 X=3.273274	Y=7 039 629 Y=2 606 949 Y=50.453823
Coordonnées BRGM	Codification en cours		
Masse d'eau souterraine	Craie de la Vallée de la Scarpe et de la Sensée (FRAG 006)		
Bassin versant	Scarpe aval		
Volume maximal autorisé	14 m <sup>3</sup> /h	9 000 m <sup>3</sup> /an	
Caractéristiques	Fonds du forage :-----70 m		
Usage	Abreuvement des bêtes		

**Forage dit « Irrigation » en parcelle A384.** Création autorisée par courrier du 03 juin 2020 (DLE 59-2019-00151 et décision au cas par cas n° 2023-6845 du 23 février 2023) et l'exploitation autorisée par courrier du 20 juillet 2023 (DLE 23-0100023056)

Coordonnées géographiques prises sur le terrain	Lambert 93 Lambert II étendu WGS84 :	X=719 083 X=666 303 X=3.268332	Y=7 039 980 Y=2 607 298 Y=50.456987
Coordonnées BRGM	BSS004AQR/P/X Travaux de foration réalisés du 08 au 10 juin 2020		
Masse d'eau souterraine	Craie de la Vallée de la Scarpe et de la Sensée (FRAG 006)		
Bassin versant	Scarpe aval		
Volume maximal autorisé	50 m <sup>3</sup> /h	400 m <sup>3</sup> /j	19 000 m <sup>3</sup> /an
Caractéristiques	Fonds du forage :-----82 m Niveau statique de la nappe :----23 m lors des essais de forage Une sonde de niveau a été mise en place pour mesurer le niveau de la nappe. Pompe installée :-----42 m lors des essais de forage		
Usage	Irrigation de cultures légumières		

**Forage dit « Étable » en parcelle A384.** Décision au cas par cas n° 2021-5836 du 29 novembre 2021.  
Régularisation autorisée par le présent courrier (DLE 23-0100028697)

Coordonnées géographiques prises sur le terrain	Lambert 93	X=719 057	Y=7 040 036
	Lambert II étendu	X=666 276	Y=2 607 353
	WGS84 :	X=3.267961	Y=50.457491
Coordonnées BRGM	BSS000FCN-H9824 (ancienne codification 00215X0180) Travaux de foration réalisés en mai 2003		
Masse d'eau souterraine	Craie de la Vallée de la Scarpe et de la Sensée (FRAG 006)		
Bassin versant	Scarpe aval		
Volume maximal autorisé	14 m <sup>3</sup> /h	25 m/jour	9 000 m <sup>3</sup> /an
Caractéristiques	Fonds du forage :-----66 m		
Usage	Abreuvement des bêtes		

Le présent récapitulatif annule et remplace celui transmis par courrier du 20 juillet 2023.



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Régularisation d'un forage existant « Étable » parcelle A384 pour un volume inférieur à 10 000 m<sup>3</sup>/an sur la commune de Beuvry-la-Forêt (Nord)  
Dossier 23-0100028697 porté par le GAEC reconnu des Sablières, représenté par Monsieur Antoine DANNA**

Lors du contrôle du 06 juillet 2023, le compteur affichait un volume de 78 344 m<sup>3</sup>.

Je soussigné, M \_\_\_\_\_, gérant du GAEC reconnu des Sablières à Beuvry-la-Forêt (Nord), déclare utiliser le forage dit « Étable » en parcelle A384, pour l'abreuvement des bêtes et le nettoyage de la laiterie.

Le compteur affiche un volume de \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>, au \_\_\_\_\_.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

À retourner dûment complété, daté et signé à :

↳ DDTM du Nord  
Service Eau Nature et Territoires – Unité Police de l'Eau  
62 boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 LILLE Cédex  
Courriel : ddtm-pe@nord.gouv.fr



**En provenance de :**  
~~GAFEC Réseau des Substités  
 à l'attention de Th. A. DANNA  
 116 chemin du Poulon  
 59310 CEUVRY-LA-FORÊT~~

Présenté / Avisé le : 11/1/23  
 Distribué le : 14/1/23

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

Le récipiendaire pour sa signature ou l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



**RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR :

AR 1A 201 064 7141 2



23-07000 18697 AC

PDT 1759 SENT - UR



61 ha de Cufflet CS90.007  
 59042 LILLE Cedex



**DESTINATAIRE**  
 GAFEC Réseau des Substités  
 à l'attention de Th. A. DANNA  
 116 chemin du Poulon  
 59310 CEUVRY-LA-FORÊT

**Les avantages du service suivi :**  
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3635 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date : \_\_\_\_\_ CRBT : \_\_\_\_\_

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €



Numéro de l'envoi : 1A 201 064 7141 2

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

EXPÉDITEUR



PREUVE DE DÉPÔT  
 À CONSERVER PAR LE CLIENT



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).